



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 12 janvier 2026, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Alain Demers
Siège #2 - Monsieur Yannick Trépanier
Siège #3 - Madame Caroline Pinette
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Monsieur Olivier Jacques

Est/sont absents(es):

Siège #4 - Madame Nadia Hébert

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste aussi à la séance.

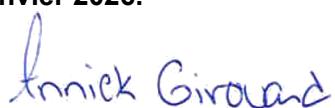
Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2026-01-11 / AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2026-002 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR L'ANNÉE 2026**

Le conseiller Yannick Trépanier donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement intitulé « Règlement n° 2026-002 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2026.

L'adoption du règlement suivra lors de la prochaine séance régulière du Conseil

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.
Une copie dudit règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **13 janvier 2026**.



Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0
Téléphone : 819 353-3450 | Télécopieur : 819 353-3459